

CONSEIL MUNICIPAL

du 28 septembre 2015.

PROCES VERBAL

L'an deux mil quinze le vingt huit du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal convoqué le vingt et un Septembre deux mil quinze par Monsieur le Maire en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Dominique CLAVERIE, Maire.

Etaient présents : Dominique CLAVERIE, Monique POLSTER, Jean-Pierre GAILLAUD, Alain SIDAOU, Cécile MALLET, Bénédicte DELAVAUD, Nadine JOLIVET, Matthieu BLONDLOT, Daniel CARON, Katell TOUBOULIC, Sylvie WENDLING, Cécile BART, Grégory HOLTON, Micheline ROUZIER-TOUSSAIN, Elodie POUVREAU, Richard JAZE, Danielle BERRUYER, Christine BUORO, Jean-Marie BROSSIER, Maria SAURA, Julien MONTEIL.

Absents excusés : Laurent HALIN (pouvoir à Alain SIDAOU), Philippe LACOSTE (pouvoir à Dominique CLAVERIE).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 23, il a été conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Elodie POUVREAU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 06 Juillet 2015 est adopté par 22 voix Pour et 1 NPPAV (M. Julien MONTEIL).

COMPTE RENDU

1 – Décisions de la Commission d'Appel d'Offres.

Pour information.

-Concernant la consultation MAPA pour les prestations de « ménage/entretien des bâtiments communaux », les membres de la CAO ont décidé de retenir l'offre de AZUR CONCEPT pour 13 509,60 € TTC.

-Concernant l'équipement de matériel scénique du « Pôle Culturel », les membres de la CAO ont décidé de retenir l'offre de JLG pour 35 000,00 € TTC.

-Concernant le mobilier Médiathèque du « Pôle Culturel », les membres de la CAO ont décidé de retenir l'offre de BRM pour 19 181,32 € TTC.

2 – Contractualisation d'un Emprunt.

Faisant suite à la Commission des finances du 24 septembre, il convient de contracter un emprunt pour les futurs travaux d'aménagement du bourg, à hauteur de 600 000 € sur 20 ans au taux fixe de 2,0 % l'an auprès du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Monsieur le Maire confirme qu'il n'y aura pas d'emprunt supplémentaire pour l'aménagement du bourg.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

3 – Décision modificative n°1 du Budget Primitif 2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une régularisation du budget primitif 2015 en dépenses et en recettes en section d'Investissement, suite à la réunion de la Commission Finances du 24 septembre pour un montant de 52 500,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES	
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
23	2313	0173	Ecole gazon+ sols devant nlls classes	+ 32 000.00
21	2151	0173	Restauration scolaire self	+ 16 000.00
21	2151	0172	Voirie	- 63 450.00
21	2183	0150	Achat copieur urbanisme	+ 450.00
23	2313	0169	Plus value maison CCAS	+ 2 500.00
21	2158	0170	Pôle culturel +/- values et assurance dommages ouvrage	+ 65 000.00
			TOTAL	+52 500.00

SECTION D'INVESTISSEMENT			RECETTES	
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
10	10223	OPFI	Taxe d'Aménagement	+ 52 500.00
			TOTAL	+52 500.00

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

4 – Tableau des effectifs.

Compte tenu de la nécessité des services, et des évolutions de carrière des agents, il convient de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement (Commission Ressources humaines du 15/09).

Ancien Grade (à supprimer)	Nouveau grade (à créer)	Taux de promotion
Adjoint technique 2ème Classe	Adjoint technique 1ère Classe	100%
Adjoint technique 2ème Classe	Adjoint technique 1ère Classe	100%
Adjoint d'Animation 1ère Classe	Adjoint d'Animation principal 2ème classe	100%
Adjoint d'Animation 2ème Classe	Adjoint d'Animation 1ère Classe	100%
Adjoint technique 1ère Classe	Agent de Maîtrise	100%
OUVERTURE DE POSTE	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe 35/35	100%

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

5 - Modification du règlement de restauration scolaire.

Pour répondre aux besoins de certaines familles, il est proposé d'instaurer la possibilité de prendre le repas le mercredi midi pour les enfants qui ne fréquentent pas le Centre de Loisirs, au prix de 5,00 € unitaire (repas d'urgence).

Les élus d'opposition demandent pourquoi le tarif est différent de celui du prix du repas actuellement pratiqué.

M. le Maire leur explique qu'il s'agit du prix du repas, et des frais d'encadrement des enfants par le personnel du Centre de Loisirs (encadrement réglementé).

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

6 – Comité Communal Consultatif.

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2143-2 prévoit que le Conseil Municipal puisse créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition de Monsieur le Maire il est décidé que celui-ci sera composé de 3 collèges : tous les élus du Conseil Municipal, les présidents ou représentants des associations martillacaises (habitant sur la commune), des représentants de quartier sur une liste de volontaires. Le Comité Communal Consultatif sera présidé par Monsieur le Maire et sa durée sera égale à la durée du mandat municipal.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

7 – Modification des Commissions Culture et Jeunesse.

Suite à la démission de Mme LEVADOU Marie Françoise membre du Conseil Municipal, il convient de nommer un nouveau Conseiller Municipal dans la Commission Culture. Madame Danielle BERRUYER étant intéressée par ce poste vacant, il en résulte les modifications suivantes :

Commission Culture-Vie associative : Adjoint en charge : Mme Bénédicte DELAVALD

Nouveau membre : Mme Danielle BERRUYER

(M. Daniel CARON, M. Grégory HOLTON, Mme Sylvie WENDLING, Mme Katell TOUBOULIC, Mme Cécile MALLET sont maintenus).

Commission Jeunesse-Education : nouveau membre M. Julien MONTEIL (en remplacement de Mme Danielle BERRUYER).

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Mme Cécile MALLET).

POUR : 22

Questions diverses

M. le Maire informe les élus de l'opposition qu'après avoir pris les renseignements auprès des services de la Préfecture, M. BROSSIER devrait remplacer M. MERCADIE – démissionnaire - en qualité d'élu Communautaire.

Mme SAURA demande s'il y a une procédure pour arrêter le projet d'enquête publique préalable au déclassement du chemin du Bourran.

M. le Maire lui explique qu'en la matière un communiqué de presse a été produit expliquant l'arrêt de ce projet, l'enquête publique n'aura pas lieu.

M. BROSSIER s'interroge sur l'aide que pourrait apporter la collectivité aux réfugiés.

M. le Maire confirme que le CCAS peut y travailler, qu'une première réflexion est déjà lancée sur le devenir du local du Secours Populaire, local qui constituerait un logement de bourg fort

approprié, mais qu'il faut avant tout trouver un local de remplacement sur Martillac surtout avec le stationnement adéquat pour l'activité du Secours Populaire (ce qui manque actuellement). Et il faut aussi gérer les situations d'urgence au niveau communal (accueil des travailleurs saisonniers, logement d'urgence...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.